

FONDAMENTAUX DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE

Les bases de la garantie et les modalités d'indemnisation

1 JOUR, 7 HEURES

ASSURANCE DOMMAGES

CODE : AAD24

Objectifs de la formation

Cerner les aspects juridiques de l'assurance automobile

Appliquer les mécanismes des garanties et les critères de tarification du risque automobile

Identifier les points clés de la gestion des sinistres matériels et corporels

Parmi nos formateurs

- **BAKALEM Cécile**
Consultante formatrice,

Public concernés

- Rédacteurs et gestionnaires assurance automobile ; Agents ; Courtiers et intermédiaires commercialisant de l'assurance auto ; Conseillers commerciaux ou clientèle ; Experts

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Tarif Session en classe virtuelle : 995,00 €HT
- Tarif Session en présentiel : 1 060,00 €HT

Partie 1 - Cerner le contexte et le cadre juridique de l'assurance auto

Expliquer la genèse et les objectifs de la loi Badinter du 05/07/1985

Délimiter le champ d'application de la loi

- L'accident de la circulation
- Définir un véhicule terrestre à moteur au sens strict de la loi Badinter

Préciser les conditions d'exonération du conducteur impliqué

- Expliquer le cas d'exonération du conducteur (ou gardien) du VTM impliqué pour les dommages corporels

Détailler le droit à indemnisation de la victime

- Étudier le cas d'une pluralité de conducteurs impliqués
 - Apprécier les délais de règlement
-

Partie 2 - Détailler l'obligation d'assurance RC automobile

Délimiter le champ d'application de l'obligation d'assurance

- Lister les personnes concernées
 - Lister les véhicules concernés
 - Lister les territoires concernés
 - Identifier la couverture d'assurance concernée
-

Recenser les documents exigibles pour le contrôle de l'obligation d'assurance

- Le certificat d'assurance
 - L'attestation d'assurance
 - La carte verte
-

Définir la garantie RC obligatoire

- Rappeler l'objet de la garantie RC automobile
 - Définir les critères d'éligibilité à la qualité d'assuré
 - Préciser les conditions d'indemnisation
 - Faire le point sur la sauvegarde des droits des victimes en RC automobile
-

EXERCICE Identifier les personnes et dommages exclus de la garantie

Partie 3 - Lister les garanties facultatives de l'assurance automobile

Énumérer et définir les garanties complémentaires de RC automobile

- La RC en cas de conduite à l'insu par un enfant mineur de l'assuré
 - La RC remorquage occasionnel
 - La RC en cas d'assistance bénévole
 - La responsabilité en cas de vente du véhicule assuré
 - L'apprentissage anticipé à la conduite
-

Énumérer et définir les dommages au véhicule assuré couverts

- Dommages tous accidents
 - Dommages collision
 - Incendie
 - Vol
 - Bris de glace
-

Définir et préciser la garantie du conducteur

- Délimiter le champ d'application de la garantie
- Cerner l'utilité de la garantie
- Distinguer les contrats avec principe indemnitaire ou forfaitaire

EXERCICE Sur la base d'une situation donnée, proposer les garanties optionnelles ad hoc

Partie 4 - Évaluer et tarifer le risque automobile

Expliquer les principes et les éléments de tarification

- Distinguer les différentes catégories de véhicules retenues
- Préciser les critères de tarification retenus pour les véhicules de première catégorie

Appliquer le système de réduction-majoration des cotisations

- Déterminer le champ d'application
- Détailler le mécanisme d'application

EXERCICE Analyser & calculer différents tarifs selon les caractéristiques du conducteur et du véhicule

Partie 5 - Identifier les points clés d'un règlement des sinistres automobiles

Énumérer les grands principes

Identifier les conventions applicables

- Lister les principales conventions
- Focus sur la convention IRSA

EXERCICE Identifier des cas d'accidents automobiles rentrant dans le cadre de la convention

Dates

Classe virtuelle Paris

19/11/2025 19/11/2025

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les

exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ **Modalités techniques FOAD:**

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.